

Ville de Landivisiau - Séance du 29 septembre 2022 - n° 2022/502

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR AUX ETUDIANTS**

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 instituant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution ;

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie le 30 août 2022 ;

CONSIDERANT que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009 ;

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité - Quartiers - Environnement - Communication – Jumelages » en date du 15 septembre 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITE ;

**ACCORDE UN PRÊT D'HONNEUR DE 1 500 € A ALICE FERELLOC NEE LE 1<sup>ER</sup> MARS 1999 ET DOMICILIEE 11 RUE DU MARECHAL MAUNOURY A LANDIVISIAU.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 29 septembre 2022

**Le Maire,  
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 07 OCT. 2022

Et de la publication sur le site internet de la Ville [www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr), le 1.0. OCT. 2022

Fait à Landivisiau, le 07 OCT. 2022

Le Directeur Général,

Matthieu ROBERTS